

Rapporteur : Monsieur le Maire

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire rappelle qu'il ressort de l'audit des finances de la Commune –réalisé par le cabinet KPMG- que celle-ci n'est plus en mesure de faire face au remboursement de sa dette.

En effet, l'excédent de gestion ne couvre pas l'annuité de la dette, et l'épargne nette est donc négative. Quel que soit le scénario et les hypothèses d'investissement, le cabinet KPMG conclut à l'impasse vers laquelle va la Commune, et précise que les seules solutions consistent en :

- Améliorer l'excédent brut de gestion des services,
- Renégocier la dette communale,
- Revoir la fiscalité à la hausse,
- Tout en maintenant un investissement suffisant pour ne pas grever l'avenir économique de la Commune.

C'est dans cette optique qu'a été engagée la renégociation de la dette, et élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2002.

Des scénarios présentés au cours du Débat d'Orientation Budgétaire, il ressort que –tant par souci d'équité entre les diverses catégories de contribuables que par la nécessité d'augmenter les recettes fiscales- la solution la plus communément retenue consiste en l'augmentation des taux de la manière suivante :

Taxe d'Habitation :	+15%
Taxe sur le Foncier Bâti :	+15%
Taxe Professionnelle :	+ 5%

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter les taux arrondis de la manière suivante :

Taxe d'Habitation :	15,53%
Taxe sur le Foncier Bâti :	19,76%
Taxe sur le Foncier Non Bâti :	46,66%
Taxe Professionnelle :	21,04%

DEBATS :

Monsieur le Maire rappelle que ces taux sont proposés par la commission des finances, à la suite du débat d'orientation budgétaire, et en fonction des prévisions budgétaires arrêtées à une moyenne d'investissement de 9 Millions de francs par an sur les cinq ans à venir. Il précise que, dans le cadre d'un audit financier comparable, la Commune de Passy a considéré que le minimum d'investissement annuel à prévoir représente 12 millions de francs. Monsieur le Maire rappelle que les recettes hypothétiques, telles que celles du casino n'ont pas été prises en compte.

Monsieur BLANC déclare : « Je ne suis pas d'accord avec l'augmentation des taux. Je trouve que les investissements de cette année ne sont pas assez préparés et ne pourront pas être totalement réalisés. Je pense aussi que la renégociation de la dette pénalisera le mandat suivant, car si on paie moins aujourd'hui, il faudra payer plus par la suite. De plus, poursuit-il, en 1999 il y a déjà eu des hausses d'impôts ce qui fait pour Saint-Gervais un record absolu. »

Monsieur le Maire répond : « Si nous n'avions pas renégocié la dette il aurait fallu augmenter les quatre taxes de 26,5 %. Contrairement à ce que tu viens de dire, nous avons vérifié qu'il n'y aurait pas de problème pour les exercices budgétaires après 2006. » Il précise encore que dans le cadre de la délibération prise par le Conseil Municipal en février et autorisant la renégociation du prêt, la commune a renégocié à la baisse avec un taux meilleur que prévu : 4,94% (au lieu de 5,04%) ; soit 27 000 francs par an d'économie supplémentaire.

« Nous vous présenterons tout à l'heure le programme d'investissements prévu poursuit Monsieur le Maire. Effectivement, tous les travaux ne se feront pas car les conditions des marchés ne sont pas bonnes. Mais qu'on arrête d'attendre et de faire des études. Nous proposons d'avoir une politique d'investissements raisonnable. Sur les 9 millions de francs, il ne reste en fait que 5 millions de travaux

nouveaux ; la voirie, les achats courants et le gros entretien des bâtiments à eux seuls représentant une dépense incompressible de 4 millions de francs. »

Madame OZANNE BREDA demande combien va rapporter cette hausse.

Monsieur le Maire répond que cette hausse rapportera 5 millions de francs soit la somme qui manque à la commune compte tenu de la renégociation de la dette. Il précise qu'il n'était pas favorable à la hausse de la taxe professionnelle mais qu'il suit la décision de la majorité.

Monsieur Gabriel GRANDJACQUES déclare : « Il est vital que la commune se dote de 9 millions de francs d'investissements annuels. Il en va de son développement. Toutefois, je ne suis pas d'accord avec les propositions de la commission. Je suis favorable à une hausse identique des trois taxes.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition par :

25 voix POUR

3 voix CONTRE : Messieurs BLANC , JACQUET et DEPRAZ-DEPLAND

n°2002/038

COORDINATION GENERALE- DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES

Objet : EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2002 – BUDGET PRINCIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 27

Pouvoirs : 1

Votants : 28

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2002

N°2002/038

Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances

**EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2002 :
BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Madame Marie-Christine FAVRE

Il est exposé :

BUDGET PRINCIPAL

A la suite des réunions de la Commission des Finances des 6 et 7 Mars 2002 et de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2002, au cours desquelles il a été débattu des orientations budgétaires, il est proposé à l'assemblée délibérante d'examiner et d'adopter le projet de budget primitif établi en pour l'exercice 2002 et présenté sous sa forme réglementaire.

Le projet de budget est équilibré de la manière suivante :

- En section de fonctionnement, à hauteur de 18.057.509,74
- En section d'investissement, à hauteur de 14.917.812,76 en dépenses, avec un sur équilibre de 468.475,83 .

DEBATS :

Monsieur JACQUET s'interroge sur l'existence de dépenses imprévues.